



STERIS

Code de conduite professionnelle

Code de conduite professionnelle de STERIS

Un message de la part de Dan

Chers Associés de STERIS :

Le Code de conduite professionnelle de STERIS (le « Code ») régit notre conduite en tant qu'Associés de STERIS et notre interaction avec nos Clients, nos fournisseurs, les communautés et nos collègues. Il définit également les conséquences d'une infraction à ses règlements. Ces contraintes sont essentielles aux politiques et procédures de la Société, qui établissent d'autres règles de conduite pour l'exercice de nos activités.

Il incombe à nous tous de lire et de respecter le Code, et nous sommes tous responsables de signaler toute activité qui pourrait contrevenir au Code.

Nous avons chacun la chance d'aider à la création d'un monde meilleur. Nos efforts vont au-delà des produits et solutions de service, car nous reconnaissons notre rôle à titre d'entreprise et d'individus pour rendre notre monde plus sain et plus sûr que jamais, ce qui implique un avenir plus durable.

Merci pour tout ce que vous faites pour STERIS et nos Clients.

Dan

Code de conduite professionnelle de STERIS

Notre mission, notre vision et nos valeurs

MISSION

STERIS est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de produits et de services appuyant les soins aux patients en mettant l'accent sur la prévention des infections. NOUS AIDONS NOS CLIENTS À CRÉER UN MONDE PLUS SAIN ET PLUS SÛR en offrant des solutions novatrices de services et de produits relatifs à la santé, aux sciences de la vie et aux soins dentaires partout dans le monde.

VISION

INSPIRÉS PAR LA VOLONTÉ DE NOS CLIENTS DE CRÉER UN MONDE PLUS SAIN ET PLUS SÛR et forts de notre tradition de chef de file et d'innovation, nous visons à devenir une SOCIÉTÉ EXCEPTIONNELLE. Pour STERIS, cela signifie que nous changerons les choses en offrant DES SOLUTIONS DE SERVICES ET DE PRODUITS de calibre international à nos Clients, UN TRAVAIL SÛR ET GRATIFIANT à nos collaborateurs et un rendement supérieur à nos actionnaires.

VALEURS

- **LE CLIENT EN PRIORITÉ – TOUJOURS.** Notre Client est la personne la plus importante de notre entreprise, et il doit être traité avec le plus grand respect. Outre la sécurité, aucune activité n'est plus importante que celle d'écouter, d'apprendre et de fournir des produits et des solutions de service de premier ordre à nos Clients.
- **LES PERSONNES – LE FONDEMENT.** La sécurité et la réussite de nos collaborateurs nous tiennent à cœur. Nous comptons sur le progrès continu du rendement de chaque personne grâce à des initiatives personnelles et à un soutien adéquat. Nous faisons preuve de respect mutuel et prenons plaisir à faire notre travail.
- **L'INNOVATION – ÊTRE LES MEILLEURS.** Nous sommes des meneurs, pas des suiveurs. Notre entreprise repose sur un éventail d'idées novatrices et la passion du progrès continu. Nous remettons en cause le statu quo, nous prenons des risques calculés, et nous explorons les grandes et petites idées qui contribuent à améliorer quotidiennement notre performance. Nous fournissons à nos Clients des produits et des solutions de service innovants.
- **LE TRAVAIL D'ÉQUIPE – GAGNER ENSEMBLE** Nous croyons que l'unité d'action et le travail d'équipe nous permettent d'accomplir beaucoup plus que nous ne pourrions le faire individuellement. Nous puisons de la force les uns des autres et communiquons avec impartialité, franchise, respect et courage. Nous partageons nos opinions dans le respect, même si elles ne suscitent pas l'adhésion générale. Notre collaboration permet de transformer des idées intéressantes en produits et solutions de service de premier ordre.
- **LA RESPONSABILITÉ – SANS ATTENDRE.** Nous disons ce que nous pensons et nous respectons nos engagements. Nous nous tenons personnellement et collectivement responsables des résultats que nous obtenons. Nous préférons agir immédiatement plutôt que de reporter au lendemain. Nous comprenons que la création de valeur passe par nos centres de développement, par nos usines et par les points de service destinés à nos Clients.
- **L'INTEGRITÉ – UN ENGAGEMENT FONDAMENTAL.** Nous sommes responsables de la réussite continue de notre entreprise et de nos employés. Nous sommes honnêtes et dignes de confiance, et nous travaillons de façon professionnelle, éthique et légale. Nous remettons en cause les actes qui ne sont pas en accord avec nos valeurs.

Code de conduite professionnelle de STERIS

Politique universelle en matière d'éthique et de conformité

STERIS plc (« STERIS » ou la « Société ») exige que tous les employés du groupe de sociétés de STERIS plc agissent de façon légale et éthique dans tous les aspects de leurs activités. Nous nous engageons à façonner un environnement de travail promouvant l'honnêteté, l'intégrité, le respect, la confiance, la diversité et la responsabilité. Par-dessus tout, nous sommes responsables des gestes que nous posons et de notre conformité aux règlements éthiques et légaux. Le présent Code de conduite professionnelle s'applique à STERIS plc et à toutes ses filiales et entités affiliées.

Le milieu de travail de STERIS

Les Associés de STERIS sont tenus de se conduire d'une façon qui respecte l'environnement de travail de la Société et les valeurs qu'elle défend.

Interdiction du harcèlement et de la discrimination

Notre Société s'engage à offrir un environnement exempt de tout acte de harcèlement (y compris le harcèlement sexuel et l'intimidation) ou de nature discriminatoire. À ce titre, STERIS a comme politique d'interdire le harcèlement ou la discrimination fondés sur l'âge, le sexe, le genre, la grossesse, l'ethnie, la couleur, les handicaps, l'information génétique, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion ou le statut de militaire ou d'ancien combattant. Nous avons aussi comme politique d'interdire la discrimination fondée sur toute autre caractéristique protégée par la loi.

Politique contre les représailles

STERIS a pour principe d'interdire toute forme de représailles à l'endroit d'un individu signalant une infraction au présent Code ou à toute autre politique de STERIS. Les actes de représailles sont considérés comme une infraction au Code et font l'objet de mesures disciplinaires adaptées à la situation.

Droits de la personne et droits des travailleurs

Comme le décrit notre Politique sur les droits de la personne et des travailleurs, STERIS est vouée à la promotion des droits de la personne. Nous nous dénonçons et interdisons toute forme d'esclavage, de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne logistique, ainsi que par nos partenaires d'affaires. Chaque employé de STERIS est responsable de signaler à son superviseur et au service de la conformité de STERIS tout comportement ou pratique violant cette exigence.

Observation des lois et règlements

Les Associés de STERIS doivent se conformer à toutes les lois applicables. La Société a pour principe de comprendre et d'observer les lois et règlements applicable partout où elle exerce ses activités. Tous les Associés de STERIS sont responsables d'apprendre et de suivre les lois et règlements appropriés. Lorsque nous travaillons dans le respect de la loi, nous instaurons la confiance entre STERIS et les personnes avec lesquelles nous faisons affaire.

Activités politiques et contacts avec le gouvernement

La plupart des contributions à des candidats politiques par des entreprises sont interdites ou font l'objet de restrictions dans plusieurs pays, y compris l'Irlande et les États-Unis. En vertu du droit applicable, les Associés peuvent apporter des contributions politiques sur une base individuelle. Les Associés qui se qualifient aux É.-U. peuvent participer au STERIS Corporation PAC sur une base volontaire. Les Associés ne sont toutefois pas autorisés à engager les

Code de conduite professionnelle de STERIS

ressources de la Société dans le cadre de campagnes politiques sans l'autorisation du service juridique et du chef de la direction de STERIS.

Les entités gouvernementales font parties des Clients de STERIS. Les lois et les règlements encadrant les marchés avec les entités gouvernementales sont assortis de règles et d'exigences spéciales auxquelles les organisations privées ne sont généralement pas assujetties. Référez-vous au service juridique de STERIS pour toute transaction commerciale éventuelle avec des entités gouvernementales.

Le recrutement et l'embauche de personnes anciennement ou actuellement à l'emploi du gouvernement sont assujettis à des règles spéciales et à d'éventuelles restrictions. Ces règles peuvent également s'appliquer aux membres de la famille de l'employé gouvernemental concerné. Communiquez avec le service juridique de STERIS pour toute embauche éventuelle d'employés du gouvernement.

Lutte contre les pots-de-vin et contre la corruption

Les pots-de-vin et la corruption sont illégaux et strictement interdits par la politique de STERIS en plus du présent Code. Il est interdit aux Associés de STERIS et aux personnes agissant pour le compte de STERIS d'autoriser, de payer, de promettre ou d'offrir quoi que ce soit à quelconque individu ou entité en vue d'exercer une influence indue sur un individu ou une entité dans la conduite des affaires ou d'obtenir un avantage commercial. Tout Associé STERIS qui accepte ou demande un pot-de-vin en lien avec une transaction est également considéré comme ayant commis un acte illégal.

Un pot-de-vin désigne une offre, une promesse, un don, une demande ou l'acceptation d'une incitation à poser une action de nature illégale, corrompue, contraire à l'éthique ou occasionnant un abus de confiance. La corruption désigne l'abus d'une fonction ou d'un pouvoir public à des fins personnelles, ou l'abus d'une position ou d'une autorité privée en lien avec les activités de STERIS, qu'elles soient gouvernementales ou non. Les mêmes restrictions s'appliquent à tous les marchands, distributeurs et agents engagés par STERIS. Contactez le service juridique ou de conformité de STERIS si vous avez des questions ou préoccupations concernant ces lois et pour savoir comment suivre nos politiques qui les concernent.

Lois antitrust et sur la concurrence

Il est impératif et dans le meilleur intérêt de STERIS que ses Associés aient uniquement recours à des pratiques de concurrence légales et éthiques. De façon générale, les concurrents ne peuvent contracter des arrangements ou s'entendre sur les éléments suivants :

- les prix qu'ils facturent ou les autres modalités de vente applicables aux biens et services, indépendamment de leur incidence économique
- Les volumes de production
- Le fait d'éviter d'entrer en concurrence relativement à des soumissions ou à des projets
- Le fait de refuser de conclure des marchés ou de négocier avec certains Clients ou certains fournisseurs
- La division ou l'attribution de Clients, de territoires ou de marchés

Communiquez avec le service juridique si vous êtes aux prises avec ce type de situation ou si vous constatez qu'une entente avec un concurrent est envisagée.

Conformité du commerce international : Règlements anti-boycott et sanctions commerciales

Lors de l'importation et de l'exportation de biens et de services à l'étranger, nous sommes responsables du respect de diverses restrictions. STERIS est responsable de la compréhension et du respect des lois qui interdisent de faire des affaires avec certaines entités, personnes ou pays où des restrictions commerciales sont en place, et du respect des réglementations

Code de conduite professionnelle de STERIS

anti-boycott applicables. Les Associés de STERIS ont la responsabilité de rester vigilants quant à la destination finale prévue de nos produits et services. Si des pratiques commerciales sont remises en doute ou si vous avez des doutes sur la manière d'interpréter les règlements pour certains pays, contactez le service juridique de STERIS.

Politique en matière de délit d'initié

Il est interdit aux Associés, cadres supérieurs et directeurs de STERIS d'effectuer des transactions sur les titres de la Société lorsqu'ils sont en possession d'informations importantes non publiques. Il pourrait leur être par ailleurs interdit d'effectuer des transactions pendant certaines périodes d'interdiction d'opérations. Il est également interdit de fournir des informations matérielles non publiques à autrui. Parmi les exemples d'informations matérielles non publiques, on peut citer les données financières non publiées, les transactions d'entreprises en cours (p. ex. acquisitions et désinvestissements), l'évolution des litiges, les enquêtes gouvernementales et les changements de stratégies commerciales. Le non-respect de cette politique peut entraîner de graves sanctions de la part de la Société, pouvant aller jusqu'à la résiliation. Pour toute question ou précision sur la politique en matière de délit d'initié, contactez le service juridique de STERIS.

Interactions avec les professionnels de la santé

Dans le cadre de leurs activités, de nombreux Associés de STERIS interagissent avec des professionnels de la santé. Nous reconnaissons que ces interactions sont soumises à certaines restrictions. Par notre adhésion aux associations professionnelles de l'industrie, nous acceptons d'adhérer à certains principes lors de nos interactions avec les professionnels de la santé.

L'une des associations industrielles et commerciales auxquelles nous avons choisi de participer est l'Advanced Medical Technology Association (AdvaMed). La Société est fière d'appuyer le Code d'éthique d'AdvaMed sur les interactions avec les professionnels de la santé aux É.-U. Entre autres sujets, le code d'AdvaMed définit les restrictions relatives aux cadeaux, aux divertissements, aux dons, aux repas et aux lieux de réunion lors des interactions avec les professionnels de la santé. Tous les Associés de STERIS qui interagissent avec les professionnels de santé américains doivent adhérer au code d'AdvaMed. Si vous avez des questions concernant les codes de l'industrie, y compris le code d'AdvaMed, adressez-vous au service de conformité ou au service juridique de STERIS.

Relations avec des tierces parties

Les relations entre STERIS et les entités avec lesquelles nous faisons affaire, notamment les Clients, les fournisseurs, les agents, les distributeurs et les organismes de réglementation, doivent être éthiques et conformes aux principes énoncés dans le présent Code. Les relations avec des tierces parties, au même titre que les décisions d'affaires, doivent s'établir dans le respect de l'éthique et des exigences de la législation, servir au mieux les intérêts de STERIS et ne pas être motivées ou influencées par des considérations d'ordre personnel.

Conflits d'intérêts

Les Associés de STERIS doivent éviter les situations où leurs intérêts personnels entrent en conflit, ou semblent entrer en conflit, avec ceux de la Société ou de ses Clients. Un conflit d'intérêt a lieu lorsqu'un Associé a un intérêt privé, personnel ou commercial qui est susceptible d'influencer ou d'entrer en conflit avec ses fonctions au sein de STERIS.

Code de conduite professionnelle de STERIS

Exemples de conflits d'intérêts :

- Des intérêts personnels d'ordre financier qui pourraient raisonnablement teinter les décisions d'affaires faites au nom de STERIS.
- L'utilisation des informations confidentielles de la Société à des fins personnelles.
- Tout autre élément de nature professionnelle ou commerciale qui pourrait nuire au bon déroulement des activités de STERIS.
- Tout cadeau ou divertissement qui pourrait, de façon raisonnable, être perçu comme une tentative d'influencer la relation d'affaires de STERIS avec un associé, un Client, un fournisseur ou un prestataire, ou qui serait susceptible de créer une obligation pour l'un d'eux.

Toute activité à laquelle participe un Associé qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt ou l'apparence d'un conflit d'intérêt doit être portée à l'attention des services d'audit interne, de conformité ou juridique de STERIS.

Protection des actifs de la Société

Gestion des informations et dossiers de comptabilité

Des lois applicables exigent l'enregistrement exact de toutes les transactions, y compris les ventes de biens, de stocks ou de services. Tout échange de fonds de la Société doit être enregistré dans le cadre des principes comptables généralement acceptés. Toute transaction « officieuse » est strictement interdite. Toute destruction de document ou de dossier, notamment de nature financière, avant l'expiration du délai de conservation est illégale et passible de sanctions.

Les actes de falsification de dossiers, de non-divulgence de transactions ou de destruction de documents pour éviter les responsabilités légales sont considérés comme des infractions au Code et peuvent entraîner une responsabilité civile ou pénale. Contactez les services comptable, juridique ou réglementaire de STERIS si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les exigences en matière de tenue des comptes.

Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Les Associés de STERIS pourraient avoir accès à de l'information confidentielle ou à des renseignements commerciaux relatifs à la Société ou dont cette dernière est propriétaire. Il est interdit de divulguer toute information de nature confidentielle à des tierces parties sans approbation pertinente.

Les informations confidentielles ne sont généralement pas connues ni facilement accessibles par quiconque à l'extérieur de la Société. Parmi des exemples de ce type d'informations figurent le savoir-faire et des données de nature technique, des secrets commerciaux, des plans d'affaires, des programmes de vente et de marketing et des chiffres d'affaires. Cela comprend également des informations relatives aux fusions et acquisitions, aux fractionnements d'actions, aux dessaisissements, aux activités d'autorisation et aux changements au sein de la haute direction.

Les données personnelles des Associés de STERIS, telles que les salaires, les avantages sociaux et toute information figurant dans les dossiers du personnel, sont également considérées comme confidentielles. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir divulguer des informations à une tierce partie, contactez votre superviseur ou le service de conformité ou le service juridique de STERIS. Toute demande de renseignements émanant des institutions financières, des médias ou d'autres tiers doit être transmise au service de communication ou au service juridique de STERIS.

Code de conduite professionnelle de STERIS

Qualité et intégrité du marketing

Tous les Associés doivent se conformer aux contrôles concernant les approbations réglementaires des produits, les exigences en matière de pratiques de fabrication, la conception, l'étiquetage, la publicité et les autres contrôles applicables. Les activités de marketing des produits et services STERIS doivent être menées avec honnêteté et intégrité afin de protéger le nom de STERIS et de maintenir notre réputation comme une entité fiable. La fausse publicité pour un produit ou la documentation inexacte de l'évolution d'un produit est contraire à l'éthique et peut entraîner des mesures disciplinaires. Pour toute question ou préoccupation concernant les règlements relatifs aux produits, consultez le service juridique de STERIS.

Santé, sécurité et environnement

STERIS s'engage à promouvoir le développement durable et à aider ses Clients à créer un monde plus sain et plus sûr. Nous sommes responsables du maintien de ces principes pour le bien de nos associés et de la communauté et pour protéger notre réputation de bon voisin.

Les lois relatives à l'environnement et à la santé sont complexes, font fréquemment l'objet de modifications et varient d'un pays à l'autre. Le respect de ces lois témoigne d'un respect pour l'environnement et pour les autres. Les Associés doivent demander l'avis d'un Associé du service Santé, Sécurité et Environnement approprié ou du service juridique de STERIS quant à l'application de ces lois et le respect des politiques de STERIS, qui peuvent être plus strictes que les lois applicables.

Sécurité au travail

Tous les Associés de STERIS sont responsables de leur sécurité et de leur bien-être ainsi que de ceux de leurs collègues. Nous sommes tous obligés de signaler les actions ou les situations dangereuses et de connaître la marche à suivre si nous sommes impliqués dans un acte dangereux.

En outre, nous sommes obligés de comprendre les mesures de sécurité au travail et de suivre les politiques et procédures appropriées. Par exemple, nous devons porter l'équipement de protection individuelle approprié, savoir où se trouvent les sorties en cas d'incendie et savoir qui appeler à l'aide si un problème de sécurité se pose. Toute situation dangereuse ou à risque doit être immédiatement signalée à votre superviseur et au représentant compétent en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Durabilité

Depuis des années, STERIS se concentre sur les pratiques commerciales durables, et un travail admirable a été réalisé dans le cadre de nos activités et dans le monde entier. La durabilité chez STERIS s'articule autour de quatre domaines clés :

- Pratiques commerciales éthiques : nous faisons preuve d'un comportement éthique dans toutes nos transactions, ce qui implique de respecter toutes les lois et réglementations lors des transactions commerciales et d'agir avec transparence.
- Énergie et conservation : nous nous sommes engagés à éliminer les déchets et à utiliser les ressources de manière responsable.
- Personnes et communauté : nous mobilisons nos Associés en leur proposant des tâches intéressantes, des possibilités de formation continue et une assistance personnelle. Nous écoutons les idées de nos employés et les incorporons dans nos processus. Nous nous opposons à toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence.
- Santé et sécurité environnementales : nous encourageons une culture de la sécurité dans toute la Société. Chacun est responsable de la sécurité et du bien-être des autres. Nous

Code de conduite professionnelle de STERIS

sommes conscients des situations dangereuses ou des comportements peu respectueux de l'environnement, et nous les minimisons ou les éliminons lorsque nous les voyons.

Confidentialité et médias sociaux

Confidentialité et protection des données personnelles

Les Associés de STERIS qui manipulent des données personnelles doivent s'assurer qu'elles sont traitées conformément à nos politiques et doivent signaler tout incident de sécurité présumé à leur superviseur et au responsable de la protection des données de STERIS. STERIS a pour principe de traiter les données personnelles dans le respect strict de la législation applicable. Des mesures techniques et organisationnelles appropriées devront être prises pour éviter la divulgation ou le traitement non autorisés de renseignements personnels et pour prévenir la perte accidentelle, la suppression ou l'endommagement de données personnelles.

Les données personnelles peuvent être transférées par STERIS entre les administrations aux fins décrites dans notre politique de confidentialité et notre avis de protection des renseignements personnels des Associés. En pareilles circonstances, STERIS prendra toutes les mesures légales requises afin de protéger de façon adéquate les données personnelles transférées.

Veuillez adresser toutes vos questions sur la protection des données et la confidentialité au responsable de la protection des données de STERIS à l'adresse dataprotection@steris.com.

Utilisation des ressources de STERIS

Les ressources de STERIS, notamment l'adresse électronique, la messagerie vocale, les ordinateurs et les documents, sont la propriété de la Société et peuvent faire l'objet d'une surveillance, en conformité avec les lois applicables. La confidentialité des communications transmises par ces moyens ne peut être garantie. Bien que la Société prenne toutes les mesures auxquelles elle est tenue par la loi afin de respecter la confidentialité des communications enregistrées dans les ressources de STERIS, les associés doivent faire preuve de diligence pour ne pas utiliser ces ressources pour transmettre des messages qu'ils ne souhaitent pas que STERIS examine.

Utilisation des médias sociaux

Les Associés doivent comprendre que les politiques et les exigences de STERIS concernant la communication des informations STERIS sont applicables lorsqu'un Associé est « en ligne » de la même façon qu'elles s'appliquent « hors ligne ». L'utilisation d'outils comme les vidéos, les blogs, les wikis, les balados et les réseaux sociaux est assortie d'une exigence de professionnalisme, de transparence, de comportement éthique et de non-divulgation d'informations exclusives. Pour toute question concernant l'utilisation appropriée des médias sociaux en tant qu'Associé de STERIS, veuillez contacter le service de communication de la Société.

Mesures disciplinaires et ligne d'assistance STERIS

Violation du Code et de la Politique

L'infraction au présent Code, aux lois et aux règlements encadrant les opérations de la Société, ou à toute autre politique ou exigence de la Société, s'expose à des mesures disciplinaires, au congédiement et, s'il y a lieu, à des poursuites judiciaires.

Code de conduite professionnelle de STERIS

Où s'adresser pour obtenir de l'aide

Des interrogations ou préoccupations peuvent survenir en lien avec les sujets abordés dans le présent Code. Pour plus de clarté sur ces sujets ou des réponses aux questions ou situations de conformité, ou si vous n'êtes pas sûr de « la bonne chose à faire », parlez avec votre superviseur. Si vous ne pouvez pas communiquer efficacement votre observation ou votre problème de conformité en parlant avec votre superviseur, veuillez contacter un représentant de l'un des services suivants au sein de STERIS :

- Ressources humaines
- Audit interne
- Qualité
- Conformité
- Juridique

S'il est impossible de passer par les canaux énumérés ci-dessus, les problèmes de conformité peuvent être signalés par téléphone ou en ligne :

- Ligne d'assistance STERIS pour l'intégrité
- Site Web STERIS pour l'intégrité

La ligne d'assistance STERIS pour l'intégrité et le site Web STERIS pour l'intégrité sont des canaux de communications à votre disposition s'il vous est impossible de communiquer efficacement votre observation ou votre problème de conformité à votre superviseur ou à l'un des services énumérés précédemment. Cependant, la ligne d'assistance et le site Web STERIS pour l'intégrité ne remplacent pas les voies de communication habituelles déjà en place. Vous êtes encouragé(e) à vous adresser à votre superviseur ou au service des ressources humaines si vous ressentez l'envie de le faire, car c'est souvent le moyen le plus efficace de faire connaître vos préoccupations et d'obtenir l'aide dont vous avez besoin.

Les signalements faits en toute bonne foi par le biais du site Web STERIS pour l'intégrité sont sans risque de représailles. Afin d'aider la Société à mener une enquête approfondie, précise et rapide, vous êtes encouragé(e) à fournir les détails de votre préoccupation. Vous avez aussi l'option de rester anonyme. L'important est de prendre la parole et de signaler toute infraction à notre Code. Les détails sur l'utilisation de la ligne d'assistance et du site Web sont détaillés ci-dessous à titre de référence.

Signalement à l'assistance téléphonique pour l'intégrité

Pour signaler par téléphone des problèmes liés à l'éthique ou à la conformité, veuillez utiliser la ligne d'assistance STERIS pour l'intégrité en composant le numéro de téléphone du pays dans lequel vous vous trouvez. NAVEX Global, notre entreprise tierce chargée de l'administration de la ligne d'assistance, fait usage d'un service d'appels internationaux sans frais. Il existe des exceptions comme le Costa Rica et l'Inde, où le système Service direct AT&T est utilisé et la composition est effectuée en deux étapes. La section ci-dessous contient plus de détails.

Code de conduite professionnelle de STERIS

Numéros de la ligne d'assistance pour l'intégrité

Australie <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> (Optus) 1-800-551-155 (Telstra) 1-800-881-011 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	Autriche Ligne d'assistance téléphonique : 0-800-200-288 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	Belgique 0800-81-992	Brésil 0800-047-4167	Canada 1-855-326-9721
Chine 400-9-906-644	Costa Rica <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> 0-800-011-4114 0-800-225-5288 0-800-228-8288 <u>Code d'accès :</u> 855-607-8702	République tchèque 0800-050-195	Finlande 0800-774282	France 0805-54-24-77
Allemagne 0800-7243728	Grèce <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> 00-800-1311 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	Hong Kong <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> 800-93-2266 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	Hongrie 06-800-21-501	Inde Ligne d'assistance téléphonique : 000-117 Code d'accès : 855-607-8702
Irlande 1800-800725	Israël <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> (Golden lines) 1-80-922-2222 (Barak) 1-80-933-3333 (Bezeq) 1-80-949-4949 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	Italie 800-902-931	Japon <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> (NTT) 0034-811-001 (KDDI) 00-539-111 (Softbank Telecom) 00-663-5111 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887	Malaisie 1800-88-5782
Mexique 01-800-253-0492	Pays-Bas 0800-020-0849	Singapour 1800-622-7295	Slovaquie 0800-141-665	Slovénie 080828025
Afrique du Sud 0800-167452	Espagne 900-822-590	Suisse 0800-001-311	Thaïlande 1800-011-569	Émirats arabes unis <u>Ligne d'assistance téléphonique :</u> 8000-021 (du) 8000-555-66 (Military-USO et cellulaire) 8000-061 <u>Code d'accès :</u> 844-627-6887
Royaume-Uni 0800-028-3391	États-Unis 1-855-326-9721			

Code de conduite professionnelle de STERIS

Service d'appels sans frais

1. Composez le numéro de téléphone de votre pays/fournisseur de service. C'est un appel sans frais.
2. Vous pouvez émettre votre rapport en anglais ou dans votre langue maternelle. Vous entendrez, dans votre langue maternelle, un message enregistré détaillant la procédure d'appel.
3. Un représentant anglophone amorcera le processus. Cette personne fera ensuite appel aux services d'un interprète de votre langue maternelle afin de vous aider à effectuer votre signalement.

AT&T Direct Service (Australie, Autriche, Costa Rica, Grèce, Hong Kong, Inde, Israël, Japon et Émirats arabes unis)

1. Composez le numéro de téléphone spécifique à votre pays pour joindre AT&T.
2. Lorsque vous y êtes invité(e), entrez le code d'accès assigné à votre comté, tel qu'indiqué ci-dessus, pour vous connecter à NAVEX Global.
3. Vous pouvez émettre votre rapport en anglais ou dans votre langue maternelle. Vous entendrez, dans votre langue maternelle, un message enregistré détaillant la procédure d'appel.
4. Un représentant anglophone amorcera le processus. Cette personne fera ensuite appel aux services d'un interprète de votre langue maternelle afin de vous aider à effectuer votre signalement.

Signalement sur le site Web pour l'intégrité

S'il vous est impossible de communiquer efficacement votre observation ou votre problème de conformité à votre superviseur aux services de ressources humaines, d'audit interne, de conformité ou juridique, vous pouvez aussi faire un signalement en ligne sur le site Web STERIS pour l'intégrité à l'adresse suivante : www.reportlineweb.com/Steris

Conclusion

STERIS est soucieuse de ses Associés et des entités avec lesquelles nous faisons affaire. La Société a confiance en l'honnêteté, le respect et le sens des responsabilités de ses Associés dans toutes ses activités commerciales. Le présent Code résume les attentes en matière d'éthique que tous les Associés sont tenus de comprendre et de mettre en pratique. Des politiques supplémentaires en appui au présent Code sont disponibles pour tous les Associés. Pour toute question ou précision, contactez votre superviseur, un autre membre de la direction de STERIS ou l'un des services énumérés ci-dessus pour obtenir des conseils.

STERIS plc • 70 Sir John Rogerson's Quay,

Dublin 2 • Irlande • 800-548-4873 • www.steris.com

Enregistrée en Irlande, no 595593

Document # M3936EN Rév.G©2023 STERIS. Tous droits réservés.